

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire de juillet 2021** du conseil de la  
Municipalité de Saint-Gilbert tenue le **12 juillet 2021** à 20h00 au Centre municipal.

Présences :

Le maire  
Les conseillers,

M. Léo Gignac  
M. Daniel Perron, *siège #1*  
M. Luc Gignac, *siège #3*  
M. Raymond Groleau, *siège #4*  
Mme Huguette Chalifour, *siège #5*

Absences :

M. François Savard, *siège #2*  
M. Jesse Boulette, *siège #6*

La présente séance s'est tenue dans la salle du conseil municipal, en présence des membres du conseil et du public en respect des dispositions sanitaires et directives émises par le gouvernement du Québec pour contrer la pandémie de la COVID-19.

M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

**95-07-21**      **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, la présente séance ordinaire du 12 juillet 2021 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Léo Gignac, maire. Il est 20h00.

**96-07-21**      **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de 2 sujets aux affaires nouvelles :

- a) Véloroute portneuvoise sur la rue principale: demande au ministère des Transports du Québec de sécuriser un segment de la chaussée désigné de la véloroute par le pavage de l'accotement de la rue;
- b) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des chemins à double vocation (ECDV)

et de laisser celui-ci ouvert tout au long de la présente séance.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des représentations sont faites par M.M. Claude et Simon Paquin relativement à l'empiétement de la route Létourneau sur la propriété de M. Claude Paquin.

Pour sa part, M. Jacques Perron demande aux élus une politique relative au déblai excédentaire lors de travaux municipaux; des actions à entreprendre relativement à la vitesse des automobilistes; la reconstruction du ponceau en face de l'église lors des travaux de repavage de la rue Principale par le MTQ. De plus M. Perron s'informe de la réglementation applicable pour les enclos à chien et des nuisances provoquées par l'abolement des chiens.

97-07-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2021 a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2021 tel que rédigé.

98-07-21

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE DE FINANCEMENT INTÉIMAIRE DU RÈGLEMENT 05-2020 À LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, tel qu'il apparaît dans une lettre du ministre, datée du 10 juin 2021, le règlement 05-2020 décrétant une dépense de 738 700 \$ et emprunt maximal de 738 700 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de la route Létourneau dans le cadre du programme du remboursement de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf a offert un financement temporaire à taux variable relatif au règlement 05-2020 décrétant une dépense de 738 700 \$ et emprunt maximal de 738 700 \$ pour la réalisation des travaux de la route Létourneau au taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins majoré de 0.00% l'an;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit contracter un emprunt temporaire pour financer le projet dans l'attente d'un financement à long terme;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Raymond Groleau,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf le contrat de financement temporaire et l'ouverture d'une marge de crédit au montant total de 738 700 \$ à taux variable et à taux préférentiel de la Fédération des caisses Desjardins majoré de 0.00% l'an;

**QUE** soit autorisé M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du contrat de financement temporaire avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf.

99-07-21

**OCTROI DE TRAPPAGE DE CASTORS SUR LE PETIT BRAS À LA HAUTEUR DU LOT 4 615 385 À M. ROGER GIGNAC**

**CONSIDÉRANT QU'**une procédure établie et applicable lors de la présence de castors nuisibles a été adoptée par le conseil des représentants de la MRC de Portneuf en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.R.Q. c. 61-1);

**CONSIDÉRANT QUE** des dommages à la route sont prévisibles dû à la présence d'un barrage de castor sur le ruisseau Le Petit bras, barrage localisé en amont de la route Gravel ;

**CONSIDÉRANT QU'**un permis spécifique a été délivré par la municipalité autorisant M. Roger Gignac, localisé au 515 Beauchamps, St-Marc-des-Carières Québec, G0A 4B0 à la capture des castors nuisibles occupant le barrage actuel et localisé sur le ruisseau Le Petit Bras;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Raymond Groleau.  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé à M. Roger Gignac, localisé au 515 Beauchamps, St-Marc-des-Carières Québec, G0A 4B0 le contrat de service de capture des castors nuisible occupant le barrage actuel et localisée sur le ruisseau Le Petit Bras.

100-07-21

**OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS À GESTION D.G. AU PRIX DE 400 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le fauchage des fossés des chemins doit être réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion D.G. (Manon Gagnon) a déposé une proposition verbale pour le service de fauchage des fossés au prix de 400 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, Gestion D.G. a réalisé ce mandat de service avec succès;

Par conséquent,  
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé à Gestion D.G. (Manon Gagnon) le mandat de fauchage des fossés du réseau routier local au coût total de 400 \$ plus les taxes applicables;

101-07-21

**RÉFECTION DE LA ROUTE LÉTOURNEAU, OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL D'ARPENTAGE LÉGAL RELATIVEMENT À UNE OPÉRATION CADASTRALE AFIN DE RÉGULARISER L'EMPIÈTEMENT DE LA ROUTE LÉTOURNEAU SUR LE LOT 4 615 484;**

**CONSIDÉRANT QUE** le fossé de drainage de la route Létourneau occupe depuis environ une trentaine d'années une partie de la propriété de M. Claude Paquin, désigné par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la route dans la partie sud de la route Létourneau ont pour résultat de créer un empiètement de l'infrastructure de la route à même le fossé de drainage existant, créant un nouvel empiètement sur la propriété de M. Claude Paquin, désigné par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne de Bienvenue de la municipalité est implantée depuis plusieurs années sur la propriété de M. Claude Paquin, désignée par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** ces occupations d'une propriété privée par la municipalité doivent être régularisées afin de préserver les titres de propriété en présence;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé à M. Frédéric Matte arpenteur géomètre le mandat de service d'arpentage légal et de relevés de terrain qui seront nécessaires à l'établissement des superficies occupées par la municipalité sur le lot 4 615 584, de réaliser la description technique d'une assiette de servitude relative à l'occupation de l'enseigne et de réaliser l'opération cadastrale nécessaire à la régularisation de l'empiètement de la route Létourneau.

102-07-21

**RÉFECTION DE LA ROUTE LÉTOURNEAU, OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL DE NOTARIAT RELATIVEMENT À LA L'INSCRIPTION D'UNE SERVITUDE ET D'UNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le fossé de drainage de la route Létourneau occupe depuis environ une trentaine d'années une partie de la propriété de M. Claude Paquin, désigné par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection de la route dans la partie sud de la route Létourneau ont pour résultat de créer un empiètement de l'infrastructure de la route à même le fossé de drainage existant et créant un nouvel empiètement sur la propriété de M. Claude Paquin, désigné par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne de Bienvenue de la municipalité est implantée depuis plusieurs années sur la propriété de M. Claude Paquin, désignée par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** ces occupations d'une propriété privée par la municipalité doivent être régularisées et doivent faire l'objet d'une transaction immobilière et d'une servitude d'occupation en faveur de la municipalité;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé le contrat de notariat relatif à la régularisation des occupations de la propriété de M. Claude Paquin, désigné par le lot 4 615 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf à M. Éric Chevalier, notaire localisé au 280 rue de l'Église Bureau 103, Donnacona Québec ,G3M 1Z5 .

103-07-21

**OCTROI DU CONTRAT DE LOCATION ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU PHOTOCOPIEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service de l'actuel photocopieur de marque Sharp et du modèle MX3110N de l'année 2012 deviendra à échéance le 7 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse méticuleuse de 3 propositions reçues de renouvellement du contrat de location et d'entretien du photocopieur, la proposition de Toshiba est la plus avantageuse;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé à Toshiba (RCAP financement) le contrat de location d'un photocopieur de marque Toshiba modèle FC-3015-ac au prix de 106\$ mensuellement pour 66 mois, totalisant une dépense total de 6 996 \$ avant taxes applicables;

**QUE** soit octroyé à Toshiba le contrat d'entretien de 5 ans au prix fixe pour 5 ans de 0.0085¢ par copie noire et de 0.0595¢ par copie couleur.

104-07-21

**CONTRAT DE FAUCHAGE DU CHEMIN DIONNE ET DE LA ROUTE GRAVEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le fauchage des fossés du chemin Dionne et de la route Gravel doit être réalisé rapidement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, à pareille date Gestion D.G. a réalisé un mandat de service de fauchage de fossés avec succès;

Par conséquent,  
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit octroyé à Gestion D.G. (Manon Gagnon) le mandat de fauchage des fossés du chemin Dionne et de la route Gravel à taux horaire et à être réalisé au cours des 30 prochains jours.

105-07-21

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE: PSISRPE**

**CONSIDÉRANT QUE** la toiture et le plafond du préau nécessitent une réparation urgente;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Gilbert autorise la présentation du projet «Réfection du préau» au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Gilbert à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la municipalité de Saint-Gilbert désigne monsieur Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

106-07-21

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Daniel Perron,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer de juin 2021 et déposés pour approbation, pour un total de 15 861.09 \$.

107-07-21

**VÉLOROUTE PORTNEUVOISE SUR LA RUE PRINCIPALE: DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE SÉCURISER UN SEGMENT DE LA CHAUSSÉE DÉSIGNÉ DE LA VÉLOROUTE PAR LE PAVAGE DE L'ACCOTEMENT DE LA RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Véloroute Portneuvoise est un circuit vélo sur route, signalisé, publicisé qui traverse les sept municipalités de l'Ouest de la MRC de

Portneuf : Deschambault-Grondines, Saint-Casimir, Saint-Ubalde, Saint-Thuribe, Saint-Alban, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Gilbert;

**CONSIDÉRANT QUE** des plaintes des utilisateurs-cyclistes de la Véloroute Portneuvoise, les observations du personnel et des élus de la Municipalité et des propriétaires riverains de la rue Principale révèlent une dangerosité particulière pour les cyclistes sur un tronçon précis de la rue Principale localisée aux approches et sur le ponceau de la rivière de la Chevrotière;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dangerosité de la route s'explique par une géométrie de la route qui diminue la visibilité sur ce tronçon de route, des pentes raides qui affectent la stabilité des cyclistes et une vitesse beaucoup trop élevée des véhicules des autres usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** le pavage des accotements de ce tronçon de la rue Principale apparaît un moyen efficace, simple, facile d'exécution et peu coûteux pour atteindre un objectif de sécurisation des usagers du réseau routier et des familles;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau de la Véloroute Portneuvoise est constitué de grandes superficies de route dont l'accotement est asphalté;

Par conséquent,  
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** soit demandé au Ministère des Transports du Québec de procéder au pavage des accotements sur un tronçon précis de la rue Principale localisée aux approches et sur le ponceau de la rivière de la Chevrotière.

108-07-21

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION (ECDV)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
route du Moulin	4,3 kms	bois et sable	400

Par conséquent,  
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gilbert demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 4,3 kilomètres.

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DE JUIN 2021**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du bordereau de correspondance du mois de juin 2021.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

### **109-07-21 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Luc Gignac,  
Adopté à l'unanimité des membres présents,  
Et il est résolu :

**QUE** la présente séance soit levée. Il est 21h20.

---

Léo Gignac  
Maire

---

Christian Fontaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier